

*Pour Palais elle avoit une pauvre chaumière,
Qui des astres tiroit son unique lumière :
Cette rare beauté, sans connoître l'amour,
Eut un mari puissant avant qu'elle eut un jour :
Elle accoucha d'un fils, n'ayant pas une année,
Et la mort l'enleva avant qu'elle fut née.
Qui fut donc, cher Lecteur, cet objet si charmant,
Qui malgré ses grands biens vécut si pauvrement ?*

ARTICLE II.

*Contenant ce qu'il y a de considérable à
rapporter de la République de GENEVE.*

Cette République est dans une position véritablement critique. A la dernière page de notre dernier Journal nous avons marqué, d'une réconciliation des Magistrats avec les Citoyens & Bourgeois de Geneve, que cet ouvrage ne paroîssoit pas encore au point de sa maturité; que les Plénipotentiaires des Puissances Médiatrices en avoient à la vérité formé un projet, qui a été envoyé à leurs Souverains & approuvé par eux; mais que le Petit & le Grand Conseil avoient pris le 3. Novembre la résolution de suspendre les élections sans la participation du Conseil Général; suspension qui étant regardée comme une nouveauté, & les Citoyens & Bourgeois en ayant pris l'allarme, qu'ils remirent le 10. une représentation aux Syndics. On leur a fait le lendemain une réponse, dans laquelle le Petit-Conseil déclara que ladite résolution avoit été prise de l'avis & à
la